

Conditions Générales de vente des produits du Groupe Xerfi

Article 1 - Introduction

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions et les modalités selon lesquelles, Xerfi.com SAS propose à la vente depuis Internet, les études économiques réalisées par les sociétés Xerfi.com et Precepta et commercialisées sur le site Xerfi.com.

Toute connexion au service est subordonnée au respect des présentes conditions générales.

Les règles fixées ci-dessous s'appliquent également aux conditions d'achat et d'utilisation à partir du site Xerfi700.com. Pour l'utilisateur, la validation des modalités d'enregistrement en ligne implique l'acceptation de l'ensemble des conditions décrites ci-après.

Le client s'engage à prendre connaissance des présentes conditions générales de vente.

Pour l'utilisateur, le simple accès au serveur web de xerfi.com aux adresses URL suivantes www.xerfi.com implique l'acceptation de l'ensemble des conditions décrites ci-après. Les présentes Conditions Générales et les Conditions particulières prévalent sur toutes conditions générales, particulières ou, tout autre document que le Client aurait pu nous transmettre. L'utilisateur s'engage à fournir à Xerfi.com des informations actuelles, complètes, exactes et à maintenir ses coordonnées à jour, tout modification de coordonnées devra, par conséquent, être notifié à xerfi.com, notamment, en cas de changement d'adresse ou d'adresse e-mail.

Article 2 - Définitions

Les termes et expressions suivantes ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent contrat ou, dans tout autre document émanant de Xerfi relatif à l'objet du contrat.

Utilisateur : personne physique ou morale s'étant identifiée sur le site xerfi.com, l'inscription se fait par la saisie en ligne d'un formulaire.

Client : personne physique ou morale ayant passé commande sur le site xerfi.com

Contrat : les présentes Conditions Générales et les Conditions Générales de Vente, ainsi que toutes conditions visées sur le formulaire d'abonnement.

XERFI.COM : site Internet des sociétés du groupe Xerfi.

Xerfi.com sas : Société d'édition économique qui propose des études sectorielles, stratégiques, des informations financières, des newsletters ...

Internet : réseau ouvert et informel, constitué par l'interconnexion à l'échelle internationale de réseaux informatiques. La gestion de l'Internet n'est soumise à aucune entité centrale. Chaque portion de ce réseau appartient à un organisme public ou privé indépendant. Son fonctionnement repose sur la coopération entre les opérateurs des différents réseaux sans qu'il n'y ait obligation de fourniture ou de qualité de fourniture entre opérateurs. Les réseaux peuvent avoir des capacités de transmission inégales et des politiques d'utilisation propres. Nul ne peut garantir le bon fonctionnement de l'Internet dans son ensemble.

Web : Le Web est une application de l'Internet qui permet la consultation de données de manière conviviale, grâce à des liens créés entre des documents qui peuvent être situés sur n'importe quel serveur de l'Internet. Le document de base du Web est appelé page.

User Id : désigne le code d'accès personnel utilisé par le client pour accéder au service.

Password : désigne le code personnel que le client doit entrer, avec le User Id pour accéder au service.

Espace abonné : espace privatif du client accessible en ligne sur le site Internet de xerfi.com et Xerfi700.com concernant les informations relatives aux produits commercialisés par Xerfi.

Formulaire de bon de commande : désigne un formulaire qui inclut les données et les autres informations nécessaires pour devenir un client, les conditions spécifiques économiques et de paiement de l'utilisateur.

Site Web xerfi.com : signifie le serveur Internet de la société Xerfi accueillant le client lors de sa connexion à Internet et accessible à l'adresse <http://www.xerfi.com>.

Site Web xerfi700.com : signifie le serveur Internet de la société Xerfi accueillant le client abonné aux produits xerfi700 lors de sa connexion à Internet et accessible à l'adresse <http://www.xerfi700.com>.

Serveur : signifie l'ensemble des matériels, logiciels et liaisons sur lesquels sont implémentés les sites Web et qui permettent de les rendre consultables sur l'Internet.

Dns : Serveur de noms de domaines (Domain name Server)

Services : tout produit ou service que nous acceptons de vous fournir et validé au travers d'un formulaire en ligne sur le site Internet xerfi.com complété par le client comportant des informations le concernant et qui identifie les caractéristiques du produit commercialisé.

Article 3 - Objet du Contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions et les modalités selon lesquelles le site xerfi.com (et xerfi700.com) propose à la vente depuis Internet, des études économiques des sociétés Xerfi et Precepta. Les prestations de vente de produits sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute autre stipulation émanant du client.

Par ailleurs les présentes conditions générales de vente ont pour objet d'informer tout client éventuel sur les conditions dans lesquelles xerfi.com procède à la vente et à la livraison de ses produits.

Le simple fait pour le client de cliquer sur une icône lui permettant d'avoir connaissance des présentes conditions générales de vente, vaudra consentement irrévocable et définitif de sa part concernant toutes les dispositions qui figurent dans les conditions générales de vente.

Toute commande adressée par le client emporte son adhésion sans restriction ni réserve aux présentes conditions générales de vente et au document suivant incorporé par la référence ci-dessous : En cliquant sur le bouton " payer " figurant sur le formulaire du bon de commande, le client reconnaît avoir eu une parfaite connaissance des conditions générales de vente et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire, et notamment de ses propres conditions générales d'achat, l'acte entraînant acceptation de ces conditions générales de vente. Cette confirmation ainsi que l'ensemble des données que nous aurons enregistrées constitueront la preuve de nos transactions.

Si vous êtes en désaccord avec ces termes, vous ne devez pas télécharger les études du groupe Xerfi sur votre disque dur. Nous pourrions modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment sous réserve de faire apparaître ces modifications sur notre site.

Article 4 : Caractéristique des produits proposés

Notre offre correspond à :

- Des études économiques, stratégiques, sectorielles et des informations financières ou économiques sur les sociétés. Les produits ayant été préalablement numérisés et ayant subi un traitement de données.

Article 5 : Formation du contrat et preuve des transactions

Les commandes passées par l'intermédiaire du site web engagent le client dès leur validation en appuyant sur le bouton " payer " présenté sur le bon de commande. Toute commande implique son acceptation des présentes conditions de vente communiquées au client.

Les commandes sont en général effectuées en ligne sur notre site www.xerfi.com à partir d'un ordinateur individuel, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Mais le client peut également commander :

- par téléphone au N° azur suivant : 0810 038 035. Ce service est ouvert de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18h30 du lundi au vendredi.

- Par courrier si le client souhaite passer commande par ce moyen, il devra au préalable remplir puis imprimer, selon les indications qui lui sont fournies en ligne, un bon de commande mis à sa disposition ou il fera figurer les informations nécessaires à son identification et notamment ses nom, prénom, adresse postale, numéro de fax. Le bon de commande devra être signé et comporter le cachet de la société du client.

- Par Fax : le client peut souhaiter passer commande par ce moyen, il devra au préalable remplir puis imprimer selon les indications qui lui sont fournies en ligne, un bon de commande mis à sa disposition ou il fera figurer les informations nécessaires à son identification et notamment ses nom, prénom, adresse postale, numéro de fax. Le bon de commande devra être signé et comporter le cachet de la société du client.

Notre site permet au client avant la conclusion du contrat, de connaître les caractéristiques essentielles des produits, en visualisant les présentations des produits, qu'il désire commander.

Le client choisit la prestation à commander et télécharger parmi différentes catégories (Xerfi, Precepta) ou de types d'informations.

A partir du moment où le client a cliqué sur le bouton valider après le processus de commande, il a déclaré accepter celle-ci ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente pleinement et sans réserve.

Les informations données par le client au moment de la prise de commande l'engagent et toute erreur dans le libellé de la commande ou dans les coordonnées du destinataire ne saurait être de la responsabilité du vendeur.

Nous recommandons au client de conserver ces informations sur un document informatique ou papier.

Les données enregistrées par le système de paiement utilisé et choisit par le client (établissement bancaire ou autre) constituent la preuve de l'ensemble des transactions financières passées par le marchand, ses clients et le dit établissement (ou autre organisme).

Article 6 – Prix

Le prix des produits est indiqué en euros sur la base des tarifs en vigueur au moment de la commande, sous réserve d'éventuelles erreurs de saisie ou de modification de taux de TVA.

Les prix indiqués sont exprimés en euros hors taxes sur les pages de présentation des produits. Ils sont exprimés en euros toutes taxes comprises (TTC) sur le bon de commande.

Le client situé hors de la France métropolitaine est invité à se renseigner sur les droits d'importation ou taxes qui peuvent être applicables en l'espèce, et assurera la responsabilité de leur déclaration et de leur paiement.

En cas de divergence entre le tarif indiqué au client lors de sa commande et le tarif en vigueur, en raison d'une erreur de frappe, d'impression ou de calcul sur notre site le tarif en vigueur prévaudra.

Toutes les commandes quelle que soit leur origine sont payables en euros ;

Les prix des produits peuvent être modifiés à tout moment par la survenance d'évènements extérieurs. Cette modification sera notifiée au client avant toute commande.

Article 7 – Paiement

Le prix est exigible immédiatement à la prise de la commande.

Le client choisit le moyen de paiement parmi ceux proposés par Xerfi sur le bon de commande : cartes visa, Mastercard, carte bancaire. Le paiement est réalisé conformément aux conditions générales du système de paiement SSL.

En cas de paiement par Carte bancaire, la remise de la transaction pour débit du compte du client est effectuée.
- dès la commande pour les services fournis en ligne.

Assuré par PAYBOX , conformément aux conditions d'utilisation du service. Il s'effectue dans un environnement sécurisé sous le contrôle exclusif de la PAYBOX. Le règlement complet ne s'effectue qu'au moment de l'expédition de la commande du client et après validation de la carte de crédit. Dans le cas où l'autorisation de paiement serait refusée par l'organisme bancaire, la commande serait purement et simplement annulée.
Les numéros de cartes de crédit ne nous sont en aucun cas communiqués. Seule notre banque est en possession de vos coordonnées bancaires.

Article 8 - Livraison par transmission numérique

Après traitement automatisé et sécurisé de la commande du client en ligne, le client recevra les produits commandés (en format Pdf). Afin d'y procéder, il est nécessaire que le client utilise le logiciel Acrobat reader d'Adobe disponible gratuitement en téléchargement sur le site www.adobe.com.

L'envoi du produit acheté se fait immédiatement après validation du paiement en ligne.

En cas d'incident technique, nous nous engageons à mettre tout en oeuvre afin de vous livrer de manière manuelle le produit par courriel dans les délais les plus courts après enregistrement de la commande sur notre serveur web à peine de résiliation du contrat.

Les délais de transmission des données prévus aux présentes conditions générales suivant les caractéristiques de la configuration employée par le client, ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent pas le droit au client d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages intérêts.

Une facture est immédiatement expédiée à l'adresse postale du client.

Si pour une raison quelconque de connexion un utilisateur ne pouvait pas procéder à l'ouverture du fichier Pdf, il peut toujours contacter notre service client par e-mail, par fax, ou bien par téléphone au n° azur 0810 038 035

Le téléchargement est tributaire d'une part de nos infrastructures de communication actuelles et d'autre part de l'inexistence de supports matérialisés. Les prestations immatérielles sont donc sélectionnées en fonction de leurs caractéristiques, comme de leur taille en kilo octet ou encore leur facilités d'installation, dans le but d'assurer un téléchargement réussi dans un délai raisonnable.

Article 09 - Garantie

xerfi.com garantit que les produits ont été conçus en conformité avec les règles de l'art. Le client bénéficie de la garantie légale contre les défauts ou vices cachés sur les produits vendus.

Xerfi en tant qu'éditeur oeuvre pour s'assurer que les modèles proposés à la vente ont été rédigés en conformité avec le droit français et communautaire applicable En aucun cas, Xerfi ne saurait être tenu responsable des conséquences de l'utilisation inappropriée des produits situés sur son site. Nos produits peuvent ne pas convenir aux besoins du client ou être incomplets. Xerfi ne saurait être responsable de l'indisponibilité de son site ou services consécutives à la force majeure.

Article 10 - Rétractation

En raison de la nature des prestations de services immatérielles livrées par e-mail et dont l'exécution a commencé avec l'accord du consommateur, les parties conviennent qu'aucun droit de rétractation ne pourra être exercé.

Article 11 - Responsabilité

Le client reconnaît avoir reçu les conditions, mises en garde et informations nécessaires il est le seul responsable de l'adéquation de nos produits à ses besoins, des précautions à prendre et des sauvegardes à constituer lors de leur utilisation. En aucune circonstance, nous mêmes, nos fournisseurs ou revendeurs ne pourront être tenus pour responsables de quelque dommage que se soit, direct ou indirect, causé à l'utilisateur ou à un tiers, consécutif notamment à un mauvais fonctionnement, une défaillance, un manque à gagner, une perte de données, une perte de logiciel, une détérioration ou perte de matériel par l'utilisateur ou par un tiers. Nous ne couvrons pas d'avantage les frais de récupération, reproduction ou réparation de telles pertes ou détériorations.

Il appartient au client de souscrire le cas échéant à ses frais une police d'assurance appropriée.

Article 12 - Clause réputée non écrite

Si l'une des conditions présentes se révélait être nulle au regard tant d'une règle de droit en vigueur que d'une règle de droit étranger qui se révélerait être par nature d'application nécessaire en raison du lieu d'utilisation de nos produits, la dite clause serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité du reste des conditions d'utilisation de nos services qui demeureraient donc pleinement valides.

Article 13 - Propriété intellectuelle

Les produits et études proposés sont protégés par la réglementation et les traités internationaux en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle.

La vente de nos produits et études n'entraîne, en aucun cas, la cession des droits de reproduction, représentation, exploitation et plus généralement tous droits incorporels reconnus ou à reconnaître qui ont participé à leur réalisation. Le client est donc uniquement autorisé à installer et à utiliser un seul exemplaire de la prestation téléchargée sur un ordinateur unique. Toutefois, il est généralement acquis que l'utilisateur principal pourra effectuer une seconde copie, pour des besoins de sauvegarde ou d'archivage.

Nous concédons à notre client un droit d'utilisation personnel, incessible et non exclusif.

Dans le cadre d'abonnement aux bases Xerfi700, le contrat de licence pour l'utilisateur final est le contrat passé entre l'utilisateur de nos produits et Xerfi. En installant, copiant et utilisant nos produits l'utilisateur reconnaît être lié à ces produits par les termes de son contrat. De la même manière, par l'acceptation des conditions du contrat, le client devient l'utilisateur légal de la licence avec tous les droits et les garanties qui y sont attachés.

Le client s'engage à respecter le contrat de licence de droits attachés aux données transmises.

Xerfi vous concède une licence non exclusive, non transférable (sauf selon les dispositions ci-dessous) d'utilisation conformément aux termes établis dans ce contrat de licence.

Les produits commercialisés sur le site xerfi.com sont protégés par la réglementation en matière de droits d'auteur, certains éléments sont protégés par la réglementation en matière de marque, de base de données et de secrets commerciaux et peuvent être protégés par la réglementation en matière de brevets.

En plus des restrictions et des obligations imposées par ces réglementations, vous consentez à respecter les termes ci-après :

Vous avez le droit de :

- télécharger chaque produit sur un seul ordinateur,
- consulter, utiliser, adapter et reproduire les études et informations pour vos fins personnelles ou professionnelles seulement.

Vous n'avez pas le droit de :

- Directement ou indirectement utiliser le produit sur plus d'un ordinateur ou d'une station de travail , ou l'utiliser sur un dispositif fonctionnant comme serveur de fichier dans un réseau ou dans un système à utilisateurs multiples sauf si le dispositif limite l'accès au logiciel de sorte que seulement un utilisateur à la fois soit autorisé à l'utiliser ou à le rendre accessible aux autres, de quelque façon que se soit, y compris par l'intermédiaire d'un bulletin électronique, d'un site web, ou d'un autre format de système de distribution électronique.

- diffuser, vendre, louer, sous-louer, prêter, donner, fournir une copie (numérique ou autre) ou permettre l'utilisation du produit à quiconque et à qui que ce soit sans que Xerfi en ait préalablement donné la permission par écrit.

Enlever les avertissements relatifs aux droits de propriété, les étiquettes ou les marques figurant sur les produits, la documentation.

Tous droits, titres, intérêts et tous les droits d'auteur relatifs aux produits commercialisés sur Xerfi.com, à la documentation et à toute copie faite par vous demeurent la propriété de Xerfi.

Le fait de copier, sans permission, les produits objets du présent contrat ou leur documentation, ou le fait de ne pas respecter les restrictions ci-dessus entraîneront la rupture de ce contrat et sa résiliation automatique et mettra à la disposition de xerfi.com d'autres recours légaux et civils.

Si vous êtes en désaccord avec ces termes, vous ne devez pas acheter, ni télécharger les prestations du groupe Xerfi. Les marques, logos et marques de services " marques " qui apparaissent sur ce site sont notre propriété. Il est interdit d'utiliser ces marques sans notre autorisation écrite et préalable.

Article 14 - Données personnelles

Lors des achats nous demandons au client les informations indispensables pour assurer la qualité des services et du traitement de la commande. Nous ne vendons pas, ne commercialisons pas et ne louons pas ces informations à des tiers.

Le client dispose conformément à la loi informatique et libertés d'un droit d'accès et de rectification relatif aux données le concernant ainsi qu'un droit d'opposition.

Pour exercer l'un de ces droits, le client devra s'adresser à Xerfi SAS : 13-15 Rue de Calais - 75009 Paris

Article 15 - Droit applicable et juridiction compétente

Tant les conditions d'utilisation de nos produits que les modalités d'acquisition de nos prestations en ligne sont régies par la législation française quel que soit le lieu d'utilisation ou d'acquisition. En cas de contestation éventuelle sur l'interprétation ou sur l'exécution des présentes conditions et après l'échec de toute tentative de recherche d'une solution amiable, compétence expresse est attribuée aux tribunaux français et si vous êtes commerçant auprès du Tribunal de commerce de Paris.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DES ABONNEMENTS DE LA SOCIETE XERFI

La Société XERFI a développé une source d'information, d'analyse et de prévision sur les différents secteurs d'activité en France et international, constituant ainsi une Base de Données nommée « XERFI 700 », dont le Client déclare connaître les caractéristiques. Le Client souhaite obtenir de XERFI le droit d'accès et d'utilisation de la Base de Données accessible sur Internet.

Les parties tiennent préalablement à rappeler que les travaux de XERFI objet des présentes sont protégés par la propriété intellectuelle :

- d'une part en application des articles L.341.1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle, disposant que « *Le producteur d'une base de données, entendu comme la personne qui prend l'initiative et le risque des investissements correspondants, bénéficie d'une protection du contenu de la base (...)* » ;
- d'autre part en application des principes du droit d'auteur, en vertu desquels « *Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. (...)* » (article L.122.4 du Code de la Propriété Intellectuelle). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du même Code.

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

1.1. Abonnement

Services objet de la présente Convention, permettant au Client d'utiliser la Base de Données dans les conditions des présentes. L'abonnement est délimité par la collection d'études portant un même millésime. Dans les conditions particulières, le millésime de l'abonnement est défini par XERFI700 -année n.

1.2. Base de Données

Recueil des données relatives aux analyses des secteurs de l'activité économique française, créé et commercialisé par XERFI sous le nom de « XERFI 700 », individuellement accessible par des moyens électroniques ou de toute autre manière.

1.3. Document

Toute donnée, texte, ressource, et le cas échéant sons et/ou images fixes et/ou animées quelqu'en soit la forme, intégré au Fond défini à l'article 1-5 ci-après.

1.4. Fond

Fond documentaire constitué des données, textes, ressources, et le cas échéant de sons et/ou d'images fixes et animées, intégré dans la Base de Données.

1.5. Utilisateur légitime :

Personne désignée par le Client dans les Conditions Particulières, et ayant l'autorisation d'avoir accès à la Base de Données, sous la responsabilité du Client.

1.6 Poste

Ordinateur individualisé composé d'un écran et d'un disque dur.

1.7 Réseau :

Tout système permettant à plusieurs ordinateurs ou postes informatiques d'échanger des informations.

1.8 Site :

Bâtiment du Client dans lequel il est autorisé à consulter la Base de Données dont les coordonnées sont indiquées dans les Conditions Particulières.

1.9 Client : entité juridique définie strictement dans les conditions particulières à l'exclusion de toute filiale.

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions de mise à disposition, et d'utilisation par le Client, de la Base de Données, sur les médiums tels qu'indiqués dans les Conditions Particulières.

ARTICLE 3 : CONDITIONS FINANCIERES

La fourniture de la Base de Données et son accès au Client sont concédés moyennant les conditions financières précisées dans les Conditions Particulières.

Les sommes dues par le Client devront être réglées sur présentation de factures en une seule fois dans un délai d'un mois après la signature du présent contrat,

Tout retard dans le paiement portera intérêt de plein droit et automatiquement à échéance du terme, au profit de XERFI, calculé sur la base de une fois et demi le taux de l'intérêt légal, conformément aux dispositions de la loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE LA MISE A DISPOSITION

4.1 XERFI mettra à disposition du Client le ou les modes de consultation électronique via internet de la Base de Données dans le délai défini dans les Conditions Particulières.

4.2. XERFI adressera au Client la mise à jour des données de la Base de Données, comportant les nouvelles analyses et complétant son index, sous la forme suivante : via internet, au fur et à mesure de leurs parutions.

Chaque mise à jour annule et remplace la précédente. Compte tenu de la nature évolutive de la Base de Données et de la nécessité d'une mise à jour régulière, XERFI pourra ajouter ou retirer des Documents du Fond.

4.3. XERFI délivrera au Client un (des) identifiant(s) et/ou le (ou les) mots de passe que le Client s'engage à maintenir personnels et confidentiels, lui permettant de se connecter via Internet pour la consultation de la Base de Données.

XERFI se réserve le droit, en cours d'exécution des présentes, de changer cet ou ces identifiant(s) et/ou le (ou les) mots de passe, moyennant le respect d'un préavis de 15 jours.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE CONSULTATION

5.1. Le site (le « Site ») depuis lequel la consultation pourra être exercée est limitativement indiqué dans les Conditions Particulières et selon les caractéristiques techniques précisées dans les Conditions Particulières.

Sur le Site, la consultation de la Base de Données pourra être licitement effectué en vertu des présentes, depuis le nombre de postes tel que fixé dans les Conditions Particulières.

Le Client s'engage à ce que l'accès à la Base de Données ne soit effectué que par un Utilisateur légitime. Ces personnes sont limitativement indiquées dans les Conditions Particulières.

En cas d'autorisation monoposte, le Client s'interdit expressément la mise en réseau de la Base de données.

Une condition essentielle et déterminante de la conclusion des présentes est la garantie absolue apportée par le Client à XERFI, de la bonne exécution des obligations par le Client d'interdire et d'empêcher quelques accès ou consultations que ce soit, par toute personne physique ou morale autres que les Utilisateurs légitimes sur les postes autorisés du Site.

Si une ou des personnes consultaient la Base au delà de ces conditions, ces consultations seraient automatiquement réputées illicites et constitueraient un manquement engageant la responsabilité du Client, en considération non seulement de la personne autorisée ayant eu directement un accès illicite, mais en considération également du nombre considérable de personnes à qui elle aura pu elle-même, illicitement, transmettre des éléments du Fond.

Le Client s'engage et se porte fort pour lui-même, pour ses personnels et représentants, à prendre toutes dispositions efficaces contre la fraude informatique, à préserver les informations obtenues dans le cadre de l'exécution des présentes, et à ne pas les révéler ou laisser notamment à la disposition de tiers. En particulier le Client s'engage notamment à :

- a) n'utiliser les Documents et éléments du Fond que dans le seul cadre de l'exécution du présent contrat ;
- b) ne les révéler qu'aux seuls membres (précités) de son équipe qui ont besoin de les utiliser pour l'exécution des présentes, en avertissant son personnel et ses représentants de la présente obligation de non divulgation et des restrictions d'utilisation de la Base de Données ses obligations étant par les présentes à la charge du Client.
- c) Informer toutes personnes concernées que des repères spécifiques contenus dans les Documents permettent d'identifier et tracer la source des utilisations frauduleuses.

5.2. L'accès à la Base de Données n'est autorisé qu'à la condition que les Utilisateurs utilisent le ou les mot(s) de passe et l' (les) identifiant (s) depuis le(s) poste(s) définis par les Conditions Particulières et depuis le Site ; étant rappelé que le Client s'interdit de communiquer le mot de passe (et/ou identifiant) à d'autres personnes qu'à l'Utilisateur Légitime.

5.3. Le Client se porte fort du respect des conditions d'utilisation par son personnel et ses représentants, (i) du mot de passe (et/ou identifiant) de la Base de Données, dans les mêmes conditions de secret et de sécurité que celles applicables à l'utilisation de la Base de Données généralement du parfait respect des présentes.

5.4. Le Client s'engage à la plus stricte confidentialité concernant l'exécution du présent contrat.

Les obligations du présent article 5 sont contractées par le Client sans limitation de durée.

ARTICLE 6: DUREE ET RENOUVELLEMENT

Le présent contrat prend effet à la signature des présentes. Au terme de la durée, XERFI n'est plus tenue à aucune mise à disposition ni fourniture. Le Client ayant obtenu un accès internet ne jouira plus de cet accès à l'expiration de la durée.

ARTICLE 7: INTUITU PERSONAE

Le présent contrat est conclu intuitu personae. XERFI accorde donc au Client un droit personnel, non exclusif, incessible et non transférable de consultation et d'utilisation. Les filiales du client ne sont pas considérées pour des droits du client.

La notion de groupe n'étant pas une entité juridique au droit commercial, seule la société contractante bénéficie du contrat.

ARTICLE 8 : DROITS DU CLIENT SUR LA BASE DE DONNEES

Par le présent contrat, XERFI ne transfère aucun droit de propriété sur la Base de Données, ni sur les logiciels. Au titre de la protection de la propriété intellectuelle et de celle des bases de données, et notamment au titre des articles L 112-3 et suivants, et L 341-1 et suivants du Code de la Propriété intellectuelle, XERFI est et demeure l'unique propriétaire de l'ensemble des droits relatifs à la Base de Données, avec toutes les conséquences qui s'attachent à cette qualité.

Les droits conférés au Client par les présentes sont non exclusifs, et sans limitation du temps de connexion, et dans le respect de la durée prévue article 6.

Ces droits, qui sont les suivants, s'exercent sur la Base de Données, aux fins de réception individuelle et privée, directement par l'Utilisateur légitime, uniquement et directement à partir du Site désignés aux Conditions

Particulières, à l'exclusion absolue de toute commercialisation d'éléments quelconques de la Base de Données, mais seulement pour l'exploitation personnelle et intellectuelle des résultats de ses recherches sans jamais en altérer la présentation et le contenu :

- droit de consultation ;

- droit d'extraction des Documents strictement nécessaires et exclusivement destinés à la consultation en interne par l'utilisateur légitime, à l'exclusion absolue de toute diffusion et/ou reproduction en nombre et de toute communication à des tiers. Ce droit d'extraction limité recouvre principalement, et uniquement le fait de faciliter la lecture et l'exploitation intellectuelle du document pour l'usage de l'Utilisateur légitime :

- le droit d'imprimer un nombre restreint de copies du résultat des recherches d'un Utilisateur légitime,
- le droit de procéder à des opérations « copier » « coller » sur traitement de textes de parties d'études représentant le résultat des recherches d'un Utilisateur légitime, aux seules fins de lecture et travail de cet Utilisateur.

Dans tous ces cas, l'extrait de la Base de données devra conserver la signature de l'auteur et la mention de l'éditeur XERFI, de façon très apparente, accompagnée de la mention « tous droits réservés, © 2010 XERFI... ». Dans le respect des droits de XERFI, le Client s'interdit d'apporter quelques modifications que ce soit à la Base, et s'interdit d'en faire tout usage autre que celui expressément prévu au contrat et en particulier :

D'extraire, par transfert permanent ou temporaire, une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la Base de Données, quelle qu'en soit la forme;

De réutiliser, par la mise à disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la Base, quelle qu'en soit la forme. (Sauf accord préalable écrit et distinct de XERFI, prévoyant notamment une nouvelle rémunération distincte, par exemple pour la mise à disposition de copies partielles et limitées à des professionnels)

D'extraire et/ou de réutiliser de manière répétée et systématique, une ou des parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la Base de Données, si ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de la Base ;

De procéder à quelque utilisation commerciale, ou publique, payante ou non payante, que ce soit (y compris pour des services de type « Push », « E-mail » ou « Newsgroups », y compris par extrait dans la presse), de diffuser le résultat de ses recherches pour un usage externe au Client et aux Utilisateurs légitimes ; de prêter ou de louer ;

D'accorder une quelconque autorisation susceptible de permettre à une personne autre qu'un Utilisateur légitime de bénéficier d'un accès à la Base ;

De modifier de quelque façon que ce soit, ni dans la forme, ni dans le fonds, le contenu des Documents de la Base de Données ;

D'implanter la Base de Données en dehors du Site ;

De décompiler les logiciels de la Base de Données ;

Les interdictions ci-dessus concernent la Base de Données, tout index, thésaurus, méthode, tout logiciel, toute interface et tout élément de ceux-ci.

ARTICLE 9 : CONTRÔLE

Le Client reconnaît à XERFI la faculté de contrôler à tout moment toutes les opérations entrant dans l'objet du présent accord, telles que notamment les interrogations effectuées sur son serveur, le respect du nombre de postes autorisés, l'application des conditions de secret et de sécurité.

Ainsi, le Client s'engage à donner aux représentants de XERFI, ou à toute personne qu'elle entendra se substituer, accès à ses installations et à ses services informatiques, et accès au Site.

Le Client s'engage à prévoir dans les contrats conclus avec tous tiers, l'accès par XERFI à l'ensemble des lieux et documents permettant de vérifier et justifier la parfaite application des présentes.

En conséquence, le Client sera tenu de fournir aux contrôleurs désignés par XERFI (tenus au secret professionnel), tous les documents permettant de contrôler les renseignements et moyens d'informations relatifs à l'exécution des présentes, et sera tenu d'assurer à XERFI toutes facilités de contrôle en quelques lieux que ce soit dans le parfait respect de la confidentialité couvrant l'activité du Client - XERFI s'interdisant la prise de possession de documents comportant des informations autres que celles nécessaires à l'exécution du présent contrôle.

ARTICLE 10 : FORCE MAJEURE

XERFI ne pourra être tenue responsable d'aucun délai ni dommage résultant de cas de force majeure ou fortuits. L'arrêt ou toute défaillance des moyens de transmission du réseau Internet et des moyens techniques, les grèves, catastrophes naturelles, troubles sociaux, faits du prince, défaillances, coupures d'électricité, sont assimilés à un cas de force majeure.

ARTICLE 11 : OBLIGATIONS –GARANTIES ET RESPONSABILITES

11.1 OBLIGATIONS

L'obligation de XERFI est limitée à la fourniture des études et accès à la base, telle que définis dans les Conditions Particulières.

En ce qui concerne spécifiquement Internet, XERFI permet au Client d'avoir accès à la Base de Données sept jours sur sept et 24 heures sur 24, sous réserve des périodes de maintenance ou de mise à jour, des pannes éventuelles, des contraintes techniques liées aux spécificités d'Internet et des conditions des présentes. Compte tenu des spécificités d'Internet, l'engagement de XERFI est limité à la mise à disposition de la Base de Données sur les serveurs connectés à Internet. Le Client déclare avoir pris connaissance du contenu de la Base de données. Dans ces conditions, XERFI ne garantit pas que la Base de Données répondra à toutes les attentes du Client

11.2 Garanties et responsabilités

a) concernant les éléments délivrés par XERFI

La responsabilité de XERFI ne pourra être recherchée qu'en cas de défaut manifeste et réhibitoire des éléments délivrés par XERFI, dûment constatée par elle, et après vérification que les éléments n'ont pas été endommagés par une manipulation incorrecte de la part du Client et ont été utilisés dans des conditions normales. La garantie de XERFI ne peut être mise en œuvre au-delà d'un délai de 10 jours ouvrables suivant la mise à disposition des éléments au Client.

Dans ce cadre, la garantie de la Société XERFI est limitée à la fourniture d'un nouveau support en remplacement des éléments défectueux.

b) concernant l'installation du matériel

Le Client est seul responsable de toutes ses installations et de la mise en place de la Base de Données sur son matériel informatique.

Le Client assure et prend en charge seul la connexion des moyens de consultation de la Base de Données sur son matériel informatique, et la compatibilité de ce matériel avec les moyens fournis par XERFI en application des présentes.

En conséquence, XERFI n'assumera aucune responsabilité concernant la mise en place de la Base de Données sur le matériel informatique du Client ou des difficultés liées aux moyens de consultation de la Base de Données ainsi que toutes questions relatives à la compatibilité du matériel du Client avec les moyens fournis par XERFI.

c) concernant la consultation et le contenu de la base de donnée

Le Client est parfaitement informé qu'Internet est un réseau totalement indépendant de XERFI, et son utilisation se fait aux propres risques et périls de celui qui se connecte. XERFI ne peut donc fournir aucune garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite, notamment relative à l'absence d'interruption, d'erreur du service, aux temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, aux résultats découlant de l'utilisation d'Internet, aux erreurs d'affichages, aux pertes de données informatiques, de logiciels et d'une manière générale aux performances techniques du réseau.

Le Client déclare bien connaître Internet, ses caractéristiques et ses limites et reconnaît qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels et équipements, de la contamination par des virus, comme des tentatives d'intrusion dans son système informatique, et autres risques ; la responsabilité et la garantie de XERFI ne peuvent en aucun cas être engagés sur ces points.

XERFI n'assume aucune responsabilité concernant le coût des dommages directs ou indirects (pertes de revenus, perte de logiciels ou de données informatiques, coûts de remplacement de ces pertes - bug) résultant de l'utilisation ou de l'inhabilité d'utiliser le logiciel et/ou les données.

XERFI ne peut être tenue responsable des dégâts accidentels ou volontaires subis par le Client et provoqués ou non par des tiers.

En cas d'erreur substantielle ou de faute lourde imputable à XERFI dans l'exécution du contrat, et entraînant une impossibilité pour le Client d'utiliser la Base de Données, la garantie de XERFI est limitée à l'engagement de prolonger l'exécution du contrat pour une durée équivalente à celle de l'interruption intervenue.

11.3 Hormis les garanties prévues au présent article, il n'existe aucune autre garantie explicite ou implicite de XERFI et notamment il est rappelé que XERFI n'encourra aucune autre responsabilité et notamment pour perte de bénéfices, pertes de données, ou pour tout dommage spécial ou indirect, matérielle ou immatérielle, résultant de quelque manière que ce soit des présentes, que XERFI ait ou non été informée de l'éventualité de tels dommages.

ARTICLE 12 : INTERPRETATION DU CONTRAT

Le présent contrat (Conditions Générales et Particulières), son préambule et ses annexes éventuelles contiennent tous les engagements des parties l'une à l'égard de l'autre.

Le Client accepte les conditions des présentes dans leur intégralité, qui annulent et remplacent tous échanges antérieurs.

ARTICLE 13 : RESILIATION

En cas d'inobservation par le Client de l'une quelconque de ses obligations découlant du présent contrat, XERFI aura la faculté de résilier ce dernier automatiquement, de plein droit et sans autre formalité, trois jours ouvrables après la présentation d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

Le Client devra alors cesser toute consultation de la Base de Données, les sommes d'ores et déjà versées à XERFI lui restant définitivement acquises et les sommes éventuellement encore dues à XERFI au titre des présentes, devenant immédiatement exigibles, sous réserve de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 14 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de difficultés ou de différends entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la terminaison du présent contrat, les parties conviennent de rechercher une solution amiable. En cas d'échec de cette procédure préalable de conciliation, le différend sera soumis aux tribunaux compétents de PARIS.

ARTICLE 15: LOI APPLICABLE

De convention expresse, le présent contrat sera régi par le droit français.

Contrat de fourniture d'accès à la base de données Xerfi 700

Conditions générales XERFI.

Conditions générales d'utilisation Xerfi Premium

Abonnement Xerfi Premium sur les études du Groupe Xerfi. Nous publions chaque année plus de 400 études dans la collection Xerfi 700, ainsi que 80 à 100 études hors collection Xerfi700 et de notre filiale Precepta en support papier ou électronique

Les clients disposent d'une année pour utiliser cet abonnement.

Fonctionnement de Xerfi-Premium :

La commande se fera directement sur le site Xerfi dans l'univers XERFI-PREMIUM grâce à un code acheteur. Après commande, l'étude sera transférée dans votre bibliothèque pour le contrat en support électronique.

La société adhérente à ce contrat dispose d'un code d'accès qui leur permettra d'accéder aux études dans la bibliothèque via le bouton « Xerfi PREMIUM ». Le contrat peut comprendre une option de rediffusion des études en interne ou la mise à disposition de la bibliothèque à plusieurs responsables

Une fois identifié, dans « Ma bibliothèque » de « Xerfi PREMIUM », s'affiche la liste qui précise le titre de l'étude, sa date d'achat, le code NAF, le code étude principal ainsi que le nombre de pages et le prix de l'étude.

Pour ouvrir une étude il suffit de cliquer sur le titre de cette dernière ou bien de cliquer sur l'icône pdf.

La société ayant souscrit un contrat Premium en version Papier, fera sa commande par mail, l'envoi de la commande se fera par la poste via colissimo suivi sous format papier Classeur.

La Société XERFI a développé une source d'information, d'analyse et de prévision sur les différents secteurs d'activité en France et en Europe et des études de stratégie dans sa filiale Precepta, dont le Client déclare connaître les caractéristiques. Le Client souhaite obtenir de XERFI le droit d'accès et d'utilisation des études. Les parties tiennent préalablement à rappeler que les travaux de XERFI objet des présentes sont protégés par la propriété intellectuelle :

- d'une part en application des articles L.341.1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle, disposant que « Le producteur d'une base de données, entendu comme la personne qui prend l'initiative et le risque des investissements correspondants, bénéficie d'une protection du contenu de la base (...) » ;

- d'autre part en application des principes du droit d'auteur, en vertu desquels « Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. (...) » (Article L.122.4 du Code de la Propriété Intellectuelle). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du même Code.

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

1.1. Achat d'études

Services objet de la présente Convention, permettant au Client d'utiliser les études la Base de Données dans les conditions des présentes. L'achat est délimité par la collection d'études portant un millésime et un titre.

1.2. Base de Données

Recueil des données relatives aux études sur un secteur de l'activité économique française ou européenne, créé et commercialisé par XERFI individuellement accessible sur papier ou par des moyens électroniques ou de toute autre manière.

1.3. Cédérom

Tout support optonumérique interactif conforme à la norme dite «Yellow Book», à toute évolution de cette norme, ou à toutes normes qui viendraient à se substituer à celle-ci.

1.4. Document

Toute donnée, texte, ressource, et le cas échéant sons et/ou images fixes et/ou animées quelque en soit la forme, intégré au Fond défini à l'article 1-5 ci-après.

1.5. Fond

Fond documentaire constitué des données, textes, ressources, et le cas échéant de sons et/ou d'images fixes et animées, intégré dans la Base de Données.

1.6. Utilisateur légitime :

Personne désignée par le Client dans le bon de commande, et ayant l'autorisation d'avoir accès aux études, sous la responsabilité du Client.

1.7 Poste :

Ordinateur individualisé composé d'un écran et d'un disque dur.

1.8 Réseau :

Tout système permettant à plusieurs ordinateurs ou postes informatiques d'échanger des informations.

1.9 Site :

Bâtiment du Client dans lequel il est autorisé à consulter la Base de Données dont les coordonnées sont indiquées dans les Conditions Particulières.

1.10 Client :

Entité juridique définie strictement dans les conditions particulières à l'exclusion de toute filiale.

La notion de groupe n'étant pas une entité juridique au droit commercial, seule la société contractante bénéficie du contrat.

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions de mise à disposition, et d'utilisation par le Client, des études

ARTICLE 3 : CONDITIONS FINANCIERES

La fourniture des études au Client est concédée moyennant les conditions financières précisées sur le bon de commande et signé par le client.

Les sommes dues par le Client devront être réglées sur présentation de factures en une seule fois dans un délai d'un mois après la signature du présent contrat,

Tout retard dans le paiement portera intérêt de plein droit et automatiquement à échéance du terme, au profit de XERFI, calculé sur la base de une fois et demi le taux de l'intérêt légal, conformément aux dispositions de la loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE CONSULTATION

4.1. Le Client s'engage à ce que l'accès à l'étude ne soit effectué que par un Utilisateur légitime.

Une condition essentielle et déterminante de la conclusion des présentes est la garantie absolue apportée par le Client à XERFI, de la bonne exécution des obligations par le Client d'interdire et d'empêcher quelques accès ou consultations que ce soit, par toute personne physique ou morale autres que les Utilisateurs légitimes à l'étude acquise.

a) n'utiliser les Documents et éléments du Fond que dans le seul cadre de l'exécution du présent contrat ;

b) ne les révéler qu'aux seuls membres (précités) de son équipe qui ont besoin de les utiliser pour l'exécution des présentes, en avertissant son personnel et ses représentants de la présente obligation de non divulgation et des restrictions d'utilisation de l'étude.

c) ne pas dé compiler la base de données des études

4.2. Le Client s'engage à la plus stricte confidentialité concernant l'exécution du présent contrat.

Les obligations du présent article 4 sont contractées par le Client sans limitation de durée.

ARTICLE 5: INTUITU PERSONAE

Le présent contrat est conclu intuitu personae. XERFI accorde donc au Client un droit personnel, non exclusif, incessible et non transférable de consultation et d'utilisation. Les filiales du client ne sont pas considérées jouir des droits du client, seul la société contractante bénéficie du contrat.

ARTICLE 6 : DROITS DU CLIENT SUR LES ETUDES

Par le présent contrat, XERFI ne transfère aucun droit de propriété sur l'étude contenue dans la Base de Données, ni sur les logiciels. Au titre de la protection de la propriété intellectuelle et de celle des bases de données, et notamment au titre des articles L 112-3 et suivants, et L 341-1 et suivants du Code de la Propriété intellectuelle, XERFI est et demeure l'unique propriétaire de l'ensemble des droits relatifs à la Base de Données, avec toutes les conséquences qui s'attachent à cette qualité.

Les droits conférés au Client par les présentes sont non exclusifs, et dans le respect de la durée prévue des articles 4 et 5.

ARTICLE 7 : CONTRÔLE

Le Client reconnaît à XERFI la faculté de contrôler à tout moment toutes les opérations entrant dans l'objet du présent accord, Le Client s'engage à donner aux représentants de XERFI, ou à toute personne qu'elle entendra se substituer, accès à ses installations et à ses services informatiques, et accès au Site.

Le Client s'engage à prévoir dans les contrats conclus avec tous tiers, l'accès par XERFI à l'ensemble des lieux et documents permettant de vérifier et justifier la parfaite application des présentes.

En conséquence, le Client sera tenu de fournir aux contrôleurs désignés par XERFI (tenus au secret professionnel), tous les documents permettant de contrôler les renseignements et moyens d'informations relatifs à l'exécution des présentes, et sera tenu d'assurer à XERFI toutes facilités de contrôle en quelques lieux que ce soit dans le parfait respect de la confidentialité couvrant l'activité du Client - XERFI s'interdisant la prise de possession de documents comportant des informations autres que celles nécessaires à l'exécution du présent contrôle.

ARTICLE 8 : RESILIATION

En cas d'inobservation par le Client de l'une quelconque de ses obligations découlant du présent contrat, XERFI aura la faculté de résilier ce dernier automatiquement, de plein droit et sans autre formalité, trois jours ouvrables après la présentation d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

Les sommes d'ores et déjà versées à XERFI lui restant définitivement acquises et les sommes éventuellement encore dues à XERFI au titre des présentes, devenant immédiatement exigibles, sous réserve de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 9 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET INTERPRETATION DU CONTRAT

En cas de difficultés ou de différends entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la terminaison du présent contrat, les parties conviennent de rechercher une solution amiable. En cas d'échec de cette procédure préalable de conciliation, le différend sera soumis aux tribunaux compétents de PARIS.

Le Client accepte les conditions des présentes dans leur intégralité

ARTICLE 10: LOI APPLICABLE

De convention expresse, le présent contrat sera régi par le droit français.